

# VILLE DE HOMBOURG-HAUT

Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 12 juillet 2023**

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme TRENZ – Mme FARAONE – M. ZINS – M. LAACHIR – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme RASALA – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH (qui a donné procuration de vote à M. FRIDERICH) – M. WILHELM.

### Point n°19 : Dénomination des berges de la Rosselle

Monsieur PETRY, rapporteur :

L'inauguration prochaine des berges de la Rosselle, est l'occasion pour leur attribuer une dénomination. À ce titre, Monsieur le Maire rappelle que la dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L. 2121-29 du CGCT.

Ainsi, trois propositions de nom sont faites :

- « Chemin Robert Schuman » en référence à notre label « Ville européenne ».
- « Chemin Jean Moulin » en mémoire du 80<sup>ème</sup> anniversaire de son décès et en lien avec le futur aménagement de la Place de la Libération.
- « Sentier des forges », rappelant qu'en 1758, Charles de Wendel installa une forge sur la Rosselle, point de départ de la vocation industrielle de la ville.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions réunies le 5 juillet 2023, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir parmi les trois propositions et de baptiser les berges de la Rosselle : « Sentier des forges » ;
- de charger Monsieur le Maire de communiquer ces informations aux différents services concernés et de signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 juillet 2023

Le Maire,  
Laurent MULLER